

VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 OCTOBRE 2021

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 30 septembre 2021.

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Romain Serpenet

Absents excusés : Mathilde Bourret (pouvoir à Marc Bourdon) - Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat) - Éric Roche (pouvoir à Denis Mandon) - Simon Rosant (pouvoir à Hervé Besson)

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 22H00 ;

Monsieur Romain Serpenet est désigné secrétaire de séance.



Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 juillet 2021

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 29 juillet 2021 est adopté.

1. Coordination générale

ADIS HLM :

Le responsable d'ADIS HLM rencontrera Madame le Maire le 25 octobre afin de faire le point sur les locations en cours ; les élus y sont cordialement invités.

Secrétariat de mairie :

Madame le maire rappelle que la secrétaire de mairie effectue actuellement, et jusqu'au 15 octobre, un remplacement à la mairie de Saint Félicien.

Les horaires d'ouverture sont modifiés durant cette période.

Finances communales :

Madame le Maire fait un point sur l'état des finances communales. Notamment sur la capacité d'autofinancement de la commune par rapport aux investissements structurants en cours

ainsi que sur l'état des subventions reçues et celles restantes à recevoir. Elle indique également que la dernière échéance de l'emprunt en cours est fixée au 30 octobre. À compter de cette date, la commune ne supportera plus aucun emprunt.

Points divers :

- Madame le Maire indique que la date de signature prévisionnelle de l'acte authentique relatif à la rétrocession (à la commune) du terrain cadastré AL46, suite à la signature d'un protocole d'accord transactionnel en décembre 2020, est fixée au 22 octobre 2021. Elle précise également que les rétrocessionnaires souhaiteraient intégrer à l'acte « un pacte d'acquisition préférentielle » en cas de revente de cette parcelle par la commune ; le conseil municipal refuse à l'unanimité cette demande car non prévue par le protocole d'accord transactionnel signé. Un accord favorable pourrait être envisagé uniquement "si, et seulement si", cette même clause était acceptée par les rétrocessionnaires au profit de la commune sur le bien cadastré AL20, en cas de revente.
- Des actes de vandalisme ont eu lieu sur l'antenne de radiotéléphonie récemment installée secteur Pourchat. Une enquête est en cours à l'initiative de l'opérateur.
- Madame le Maire précise que la permanence des élus du 16 octobre est exceptionnellement reportée au samedi suivant : le 23 octobre 2021 de 9h00 à 11h00.
- Modification des statuts de la communauté d'agglomération Arche Agglo. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la modification statutaire. (*Délibération 2021/0027*)

2. Bâtiments

Salle communale :

Suite à une demande de dérogation (sens d'ouverture des portes et résistance PF feu de degré d'une demi-heure) le classement de la salle communale a été modifiée en 4ème catégorie type L, W, avec une capacité d'accueil jusqu'à 50 personnes maximum pour des réunions administratives ou des cérémonies. Un vernis intumescent doit être appliqué sur les portes en bois massif afin d'augmenter leur résistance au feu. Devis de l'entreprise Fombonne pour ces travaux : 310€ HT. Accepté à l'unanimité. Le sol de la salle communale sera nettoyé et un hydrofuge sera appliqué.

Logement communal :

Un problème de condensation a été décelé dans un des logements communaux. Des travaux de peinture vont être entrepris par l'employé communal.

Toilettes publiques parking du jeu de boules :

Les toilettes ont été repeintes par l'employé communal.

La porte du WC doit être remplacée et une porte battante sera mise en place à l'entrée des urinoirs.

3. Urbanisme

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Madame le Maire indique que la commune à reçu, le 14 septembre 2021, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) qui concerne les parcelles cadastrées AE 252, AE 257, AE 258 et AE 259 à Chazalet. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas exercer son droit de préemption. (Délibération 2021/0028)

Autorisation de signature :

Une demande de permis de construire pour la construction d'une halle sur le terrain de l'ancienne cour d'école devra être déposée par Madame le Maire au nom de la commune. Il convient de désigner et d'habiliter par délibération un adjoint pour signer les éventuelles demandes de pièces complémentaires et l'arrêté afférents à cette demande. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur Mandon, 1^{er} adjoint au maire et en cas d'absence de ce dernier, Monsieur Marc Bourdon, 2^{ème} adjoint au maire ou Monsieur Romain Serpenet, 3^{ème} adjoint au maire à signer les éventuelles demandes de pièces complémentaires et l'arrêté relatif à la demande d'urbanisme concernant le projet de construction d'une halle sur le terrain de l'ancienne cour d'école. (Délibération 2021/0029)

Ouverture de chantier à Pervenchères :

L'ouverture du chantier de construction sur le terrain de Pervenchères est prévue avant fin octobre 2021.

Droit de préférence :

Madame le Maire indique qu'une parcelle de bois sis à Sovion et d'une contenance de 1ha 06a 90ca cadastrée AD75 est en vente. La commune peut exercer son droit de préférence afin d'acquérir cette parcelle. La commune a deux mois pour exercer ce droit mais peut réduire ce délai en signant une procuration qui emporte renonciation. Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préférence et autorise Madame le Maire à signer la procuration emportant renonciation.

4. Voirie/cimetière

Débroussaillage, fossés :

Le débroussaillage a été effectué par l'entreprise Astier et le curage des fossés est en cours actuellement par l'Entreprise Martial Bourjat.

Classement de voie communale :

La voie communale du pigeonnier est classée VC (voie communale) jusqu'au Moulin ; compte tenu du projet de construction de trois maisons d'habitation sur la parcelle AE393, il convient de procéder au classement d'une partie de cette voirie en voie communale ainsi que la voie permettant d'accéder à la parcelle communale AE393 où les constructions d'habitations vont débuter. (Délibération 2021/0033)

Un projet de régularisation foncière est également en cours.

Travaux accès chantier Pervenchères :

Trois devis sont présentés, ainsi que le rapport d'analyse de l'agent technique. Dans le cadre du marché de voirie, les travaux sont accordés à l'entreprise EVTP, pour la création de l'accès au terrain de Pervenchères AE393 destiné à la construction d'habitations par la commune. (Délibération 2021/0034)

Rapport d'analyse du technicien voirie :

Tableau comparatif des offres reçues € HT :

	Ent. BOURJAT Martial	Ent. ASTIER	Ent. EVTP (à partir de l'accord-cadre en cours)
Débroussaillage	1 690.00	1 121.00	1 750.00
Terrassement	10 970.00	3 930.50	3 690.00
Fondation voirie	12 989.00	5 833.00	5 390.00

Le classement s'établit comme ci-dessous :

1er	: Ent. ASTIER pour un montant de	10884.50€ HT
2ème	: Ent. EVTP, à partir de l'accord cadre, pour un montant de	10948.05€ HT (+1.09% de réactualisation des prix)
3ème	: Ent. BOURJAT Martial pour un montant de	24649.00€ HT

Étant donné que ces travaux sont réalisés sur une voie communale en cours de régularisation (Modification cadastrale et classement au tableau des voies communales), et que le maître d'ouvrage a obligation de se servir du marché en cours pour les voies communales, il convient de retenir l'offre de l'entreprise EVTP).

Indication routière VC du Gibet :

Des poids lourds empruntent régulièrement la route du Gibet jusqu'au village, sur indication de leurs GPS. Celle-ci étant très étroite au centre du village, il convient donc de mettre en place une signalétique indiquant une largeur maximum afin d'éviter tous soucis de circulation.

Des panneaux "Vaudavent" occitan, en lien avec le sentier d'interprétation Marie Mourier seront installés à l'entrée et à la sortie du village sous chaque panneau d'agglomération.

Cimetière :

Le conseil municipal rappelle qu'une demande d'autorisation doit être déposée en mairie préalablement à la réalisation de travaux sur les concessions.

5. Aménagement urbain

Abribus :

Suite à une sollicitation auprès de la région Aura, notre commune sera dotée d'un abribus. Celui-ci sera installé prochainement, place des Cerises.

Un robinet en fonte sera fixé par les élus, sur la fontaine située place de l'église.

Les charrues et les sculptures en bois « sur les pas de Marie Mourier » ont été installés par l'employé communal et les élus. De plus, la signalétique concernant le sentier d'interprétation (pas au sol) a été effectuée par Arche aggro.

Travaux de la cour de l'ancienne école :

Deux devis sont présentés ainsi que le rapport d'analyse. L'entreprise Astier est retenue pour les travaux d'aménagement de l'ancienne cour d'école. (Délibération 2021/0031)

Rapport d'analyse :

Tableau comparatif des offres :

	ASTIER TP	Rhône Alpes TP
Implantation	240.00	1120.00
Arrachage d'arbres	252.50	2000.00
Démolition	1512.00	973.00
Jeu de boules	8687.00	5173.80
Décaissement	740.00	967.50
Can. bâtiments existants	5086.80	9530.80
Can. Halle	848.60	1930.50
Elec. et AEP	2547.50	3215.30
Passage devant bâtiment en stabilisé	3120.00	4916.00

Le montant global de l'offre Rhône Alpes TP serait de 29 826.90€ HT et celle de l'entreprise ASTIER de 23 034.40€ HT.

Il convient de retenir l'offre de l'entreprise ASTIER.

6. Eau/Assainissement

PV de mise à disposition des biens :

Une délibération concernant les PV de mise à disposition des biens et le réajustement des amortissements est proposée au vote afin d'autoriser Madame le Maire à signer lesdits PV suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement à la communauté d'agglomération Arche Aggro.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer le procès-verbal

de mise à disposition. (Délibération 2021/0026)

Extension réseau d'eau potable :

Il convient de recenser pour transmission au syndicat Cance-Doux avant le 18 octobre 2021, les secteurs non desservis par le réseau d'alimentation en eau potable.

Le tableau récapitulatif de ce recensement sera transmis à Cance Doux dans les délais.

La commune de Vaudevant souhaite que le syndicat intègre sur son prochain schéma directeur et qu'il priorise la desserte en eau potable du hameau d'Auternaud et le secteur Vallet/Chantepie.

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020 :

Madame le Maire stipule au conseil que la loi oblige les collectivités locales à soumettre à leur assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destinée à la consommation humaine. Madame le Maire présente donc la synthèse de ce rapport établi par le Syndicat des Eaux Cance-Doux récapitulant les principales caractéristiques enregistrées au titre du fonctionnement et de la gestion de ce service pour l'année 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2020. (Délibération 2021/0030)

7. Information, animation

Bulletin municipal et site :

Une réunion de la commission information/animation sera programmée pour la rédaction du prochain bulletin et la mise à jour du site internet.

Bulle Verte :

Dorénavant, la mise en page de la Bulle Verte sera faite par une bénévole de Pailharès.

Opération brioches :

Cette année l'opération brioche aura lieu du 11 au 17 octobre 2021.

Sapin de Noël :

Le conseil municipal propose de faire décorer le sapin de Noël par les enfants le samedi 4 décembre 2021 ; une collation leur sera offerte.

Repas des aînés 221 :

Le repas des aînés aura lieu à la salle des fêtes le dimanche 31 octobre à midi. Les repas seront pris au restaurant La Récré.

8. Divers

La communauté d'agglomération Arche Agglo à fait parvenir aux communes une demande d'aide pour la Kabylie ravagée par le feu. L'association « Planète Terroir » de Saint-Félicien est en lien étroit avec la Kabylie. De plus, Madame le Maire rappelle qu'un groupe d'habitants originaire de cette région était venu offrir un concert en l'église de Vaudevant, lors de la fête du Terroir en 2015. En raison de cette relation de proximité, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 50€ à l'association planète terroir. (*Délibération 2021/0032*)

Une demande a été envoyée en mairie pour le stationnement d'un camion de commerce ambulante de fruits, légumes, fromages, épicerie... Le conseil municipal donne son accord pour un stationnement sur la place des cerises, de préférence hors vendredi et dimanche, jours de marché à Saint-Félicien.

Piste forestière :

Des panneaux sauvages ont été mis en place sur la piste forestière. La commune tient à préciser qu'elle n'a pas été consultée et qu'elle n'est en aucun cas impliquée dans cette initiative.

Projet Territoire :

Trois matinées "Atelier Horizon" seront organisées sur le territoire par Arche Agglo, dont une matinée à Saint Félicien le 16 octobre au gymnase. Ces matinées sont ouvertes à tous (passe sanitaire obligatoire) et seront l'occasion d'échanger sur tous les sujets inhérents à notre territoire.

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 14 octobre 2021